



TELEPHONE + 41 22 - 919 41 50
FAX + 41 22 - 919 41 60
E-MAIL postbox@mail.ipu.org

CHEMIN DU POMMIER 5
CASE POSTALE 330
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENEVE (SUISSE)

La Déclaration universelle des droits de l'homme soixante ans après : aboutissements et défis

Séminaire à l'intention des membres d'instances parlementaires des droits de l'homme
GENEVE, 3-5 NOVEMBRE 2008

Genève, le 28 juillet 2008

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Dans le cadre de ses efforts visant à renforcer la capacité des parlements de promouvoir et de protéger les droits de l'homme, l'Union interparlementaire organise depuis 2004 un séminaire annuel destiné aux président(e)s et aux membres des instances parlementaires des droits de l'homme. Le séminaire de cette année, qui se déroulera du 3 au 5 novembre 2008, au Siège de l'UIP, à Genève, aura pour objet d'examiner les aboutissements et les défis restant à relever soixante ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La Déclaration universelle des droits de l'homme a marqué le début d'une ère nouvelle emprunte d'espoir pour le respect de l'égalité et de la dignité dues à tous les êtres humains. Elle a ouvert la voie à l'élaboration d'un très large éventail de traités internationaux et à la création de nombreuses organisations de défense des droits de l'homme. Elle a également contribué à légitimer l'évocation des questions relatives aux droits de l'homme dans le monde entier et a conduit les gouvernements nationaux et la communauté internationale à les inscrire à leur ordre du jour. Néanmoins, parallèlement à ces succès remarquables, les soixante dernières années ont aussi fait la preuve qu'en l'absence de volonté politique et de moyens, le plein respect des droits de l'homme n'est rien autre qu'un vœu pieux. Les droits économiques, sociaux et culturels en particulier sont depuis longtemps délaissés. Dernièrement, les droits fondamentaux ont été malmenés par la lutte contre la criminalité et le terrorisme et d'aucuns pensent que l'invocation de plus en plus fréquente des spécificités culturelles constitue une menace pour la notion-même d'universalité des droits de l'homme.

Les participants examineront ces questions de près et commenceront pour ce faire par analyser le cadre juridique international établi depuis l'adoption de la Déclaration universelle en matière de droits de l'homme. En outre, ce séminaire devrait permettre d'identifier des moyens concrets pour les parlements de venir à bout des difficultés anciennes et nouvelles en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. Vous trouverez ci-joint le programme provisoire du séminaire. Le programme définitif vous sera envoyé en septembre 2008.

Ce séminaire est organisé en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Il sera ouvert aux membres des instances parlementaires spécialisées dans les droits de l'homme, ainsi qu'à ceux pour lesquels les questions qui seront débattues revêtent une importance particulière. Les thèmes à l'ordre du jour seront présentés par des parlementaires, des experts et des représentants d'organismes internationaux et régionaux de défense des droits de l'homme. Comme par le passé, l'accent sera mis sur le débat et tout sera fait pour que les participants disposent d'autant de temps que possible pour échanger des vues librement. L'interprétation sera assurée en anglais, en arabe, en espagnol et en français.

Vous trouverez ci-joint le formulaire d'inscription de l'UIP, que j'invite votre Parlement à renvoyer au Secrétariat de l'UIP le 12 septembre 2008, au plus tard. A cet égard, permettez-moi de vous signaler que la salle de conférence de l'UIP a une capacité limitée. Aussi demanderais-je à votre Parlement de limiter sa délégation à un maximum de trois personnes, conseillers et assistants compris.

Enfin, je tiens à souligner que les questions liées à l'obtention des visas, aux réservations d'hôtels et aux transports sont à la charge des participants. Afin de faciliter les démarches, vous trouverez ci-joint un formulaire de réservations hôtelières. Veuillez noter que les deux formulaires ainsi que le programme provisoire du séminaire et les autres documents pertinents seront publiés sur le site web de l'UIP début août 2008.

Comptant sur la participation de votre Parlement à ce séminaire, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anders', with a large, sweeping flourish extending upwards and to the right.

Anders B. Johansson
Secrétaire général

Annexes : Programme provisoire
Formulaire d'inscription
Formulaire de réservation de chambre d'hôtel